

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 mars 2022**

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
AVEYRON

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents Au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
11	10	9

Date de la convocation :  
04/03/2022

Date d'affichage :  
04/03/2022

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Approbation du compte administratif Exercice 2021**

Acte rendu exécutoire  
après transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le :

**17 MARS 2022**

et publication ou notification du :

**17 MARS 2022**

Le maire  
Christian POUGET

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE PRUINES**

**SEANCE DU 10 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, ROCQUET Olivier, FOULCHÉ Corinne, VIELLE Sylvie.

Absent : FERAL Joffrey

Monsieur MERLET Claude a été nommé secrétaire de séance.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, siégeant sous la présidence de M. Claude MERLET, 1<sup>ère</sup> adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Christian POUGET, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

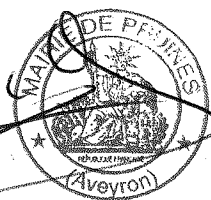
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
		Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
résultats reportés	A		41 663.50	17 446.42			24 217.08
opérations de l'exercice	B	213 960.85	257 302.67	132 583.83	128 104.54	293 657.12	385 407.21
total A+B	C	213 960.85	298 966.17	150 030.25	128 104.54	293 6657.12	409 624.29
résultat de l'exercice/B	D		43 341.82	4 479.29			38 869.53
résultat de l'exercice/C	E		85 005.32	21 925.71			63 079.61
Restes à réaliser				73 496.45			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Adopte le compte administratif 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le maire  
Christian POUGET



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
AVEYRON

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents Au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
11	10	9

Date de la convocation :  
04/03/2022

Date d'affichage :  
04/03/2022

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Approbation du compte de gestion 2021**

Acte rendu exécutoire  
après transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le :

**17 MARS 2022**

et publication ou notification du :

**17 MARS 2022**

Le maire  
Christian POUGET

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE PRUINES**

**SEANCE DU 10 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars à vingt heures trente, le conseil- municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN de La FONTAINE, ROCQUET Olivier, FOULCHÉ Corinne, VIELLE Sylvie.

Absent : FERAL Joffrey

Monsieur MERLET Claude a été nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme Marina SENELAS, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021,
- 2) Statuant sur l'exécution de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le maire  
Christian POUGET



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
AVEYRON

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents Au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
11	10	9

Date de la convocation :  
04/03/2022

Date d'affichage :  
04/03/2022

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Affectation du résultat 2021**

Acte rendu exécutoire  
après transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le :

**17 MARS 2022**

et publication ou notification du :

**17 MARS 2022**

Le maire  
Christian POUGET

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRUINES**

**SEANCE DU 10 MARS 2022**

L'an deux mille vingt deux le dix mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, ROCQUET Olivier, FOULCHÉ Corinne, Hervé, VIELLE Sylvie.  
Absent : FÉRAL Joffrey

Monsieur MERLET Claude a été nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2021,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de **85 005.32€** qui se décompose ainsi qu'il suit :

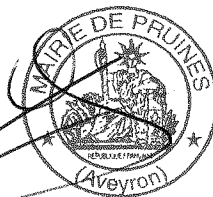
- Excédent reporté..... 45 471.74 €
- Résultat de l'exercice..... 13 638.18 €

- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Restes à réaliser Dépenses	73 496.45 €
Déficit de clôture Investissement	41 663.50 €
<b>Besoin total de financement</b>	<b>30 208.21 €</b>

- Décide d'affecter le résultat au BP 2021, ainsi qu'il suit :
- Au compte **1068 (IR)** – excédent fonctionnement capitalisé....**30 208.21 €**
- Au compte **002 (FR)** – excédent fonctionnement reporté..... **54 797.11 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le maire  
Christian POUGET



2022/009

République Française  
Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de PRUINES

**Séance du 10 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux , et le dix mars, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pruines, sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

**Présents :** CARLES Christian, DIAZ Marie-Chantal, FOULCHÉ Corinne, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, ROCQUET Olivier, VIELLE Sylvie

**Absent :** FÉRAL Joffrey

**Secrétaire :** MERLET Claude.

**Date de convocation et affichage :** 04 mars 2022

Nombre de membres : Conseil municipal : 11 – En exercice : 10 – Présents – 09

**OBJET Attribution subvention « Sport Quilles Pruines-Muret ».**

M. le Maire présente au Conseil municipal la demande de l'Association « Sport Quilles Pruines-Muret » sollicitant l'attribution d'une subvention.

Pour la saison 2022 le Club dénombre 14 licenciés sur la commune de Pruines.

Le Conseil municipal, après délibération.

- Décide l'attribution d'une subvention de 300 € au « Sport Quilles Pruines-Mouret ».
- La subvention sera imputée à l'article 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Christian POUGET

Acte rendu exécutoire  
après transmission en Préfecture  
par voie dématérialisée le :

17 MARS 2022

et publication ou notification du :

17 MARS 2022

Le maire  
Christian POUGET

